

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Réservé à l'administration

# Demande d'admission à l'internat ETUDIANT

*La présente demande ne vaut pas inscription*

PHOTO  
Élève

## INFORMATIONS ETUDIANT

Nom	Prénom	Classe	Numéro de Téléphone <i>(obligatoire)</i>	Adresse mail

Adresse postale : .....

Département : ..... Ville : .....

Je soussigné(e) .....scolarisé en classe de..... au lycée (1) GALLIENI, durant l'année scolaire 2025-2026, sollicite une admission à l'Internat étudiant du lycée Gallieni. Je déclare ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical ou psychologique qui pourrait contrevenir aux règles de vie dans une collectivité.

A..... le .....

Signature de l'étudiant précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

## CONTACT d'un parent en cas d'urgence

Nom	Prénom	Numéro de Téléphone	Adresse mail

Adresse postale : .....

Département : ..... Ville : .....

L'admission définitive à l'Internat est subordonnée à la capacité d'accueil et au règlement des frais d'internat de l'année scolaire précédente

Elle prend en compte :

1. La nature des études suivies,
2. L'éloignement du domicile,
3. L'âge de l'étudiant
4. Les revenus et/ou critères sociaux.

**PJ : la « charte étudiants logés » signée par l'intéressé.**

↳  
VERSO

A renvoyer par retour de courrier à l'adresse ci-dessous  
LYCEE POLYVALENT JOSEPH GALLIENI  
A l'attention des CPE (Internat)  
79 Route d'Espagne BP 44786 - 31047 TOULOUSE cedex 1

# Charte accueil étudiants logés

## Année 2026-2027

### Préambule :

L'inscription à l'internat n'est pas une obligation mais une opportunité qui offre aux étudiants de meilleures conditions d'étude. Elle ne résulte donc pas d'un droit. En conséquence, elle vaut adhésion pleine et entière au règlement et engagement à le respecter. Il est utile de rappeler que l'internat n'est pas une résidence universitaire, c'est pourquoi des sanctions pourront être prononcées en cas de manquement aux dispositions qui suivent.

La présente charte s'applique à l'ensemble des étudiants hébergés au lycée Joseph Gallieni de Toulouse. Ce document précise les règles de vie que tout étudiant hébergé s'engage à respecter. Cet engagement est indispensable pour assurer une bonne ambiance de travail et de détente. Ces règles de vie reposent sur des principes essentiels :

#### \* Le respect par tous :

- des différences de chacun
- des horaires, des règles de sécurité, des règles d'hygiène
- du travail, du repos, de la détente de chacun
- des locaux, des objets ou matériels individuels et collectifs
- des personnels concourant au bon fonctionnement de l'internat

#### \* La responsabilité de tous :

- chacun étant à son niveau engagé pour assurer le bon fonctionnement de l'internat

### Admission :

L'admission à l'internat ne constitue pas un droit, elle est prononcée par le chef d'établissement. L'internat est un service annexe. Le règlement intérieur du lycée s'applique à l'internat.

### Chambres :

Les étudiants internes sont hébergés dans des chambres individuelles ou dans des chambres de deux personnes. Ils doivent tenir leur chambre propre, faire leur lit et apporter leurs draps, linge de toilette.

L'établissement met à disposition de l'étudiant :

- un lit avec matelas et une alèse
- une table de travail et une chaise
- une armoire

A l'entrée dans la chambre, il signe un état des lieux.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit :

- d'utiliser des appareils électriques de puissance (radiateurs, micro-ondes, réfrigérateurs, réchauds à gaz ou électrique, bouilloires ...)
- de détenir des objets ou matières susceptibles de compromettre la sécurité des biens et des personnes.

#### **L'accès à l'internat du rez-de-chaussée n'est autorisé qu'aux étudiants internes.**

Les dégradations commises dans les chambres sont réparées aux frais des occupants.

### Discipline et règles de vie :

L'admission à l'internat implique de la part des étudiants de s'engager à appliquer les règles du savoir-vivre en collectivité : respect du travail et du repos des autres étudiants, des locaux et des matériels mis à disposition de tous.

L'étudiant s'engage à ne pas troubler la tranquillité, le travail et le sommeil des autres internes en s'abstenant de toute activité bruyante (de jour comme de nuit). Les manquements seront sanctionnés.

La consommation d'alcool est interdite ainsi que celle d'autres produits ou substances illicites.

Il est interdit de fumer dans les chambres étudiantes de l'internat.

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en collectivité.

Pour permettre un nettoyage plus efficace de la part des agents, chacun veille à ranger son espace de vie (bureaux rangés, déchets dans les poubelles, ...) à ne rien laisser sur le sol et à laisser les sanitaires propres

Une tenue décente est demandée jusqu'à l'heure du coucher. Les douches ne sont plus utilisées après 23h.

### **Parking :**

- L'entrée des étudiants en voiture ainsi que le stationnement est soumise à autorisation.
- Le stationnement n'est autorisé qu'au niveau de l'espace aux étudiants.

### **Horaires :**

Les étudiants ont un accès libre à leur chambre du lundi au vendredi de 18h à 21h30.  
Un appel est effectué par les AED à 21h30.

**Tout étudiant non présent à 21h30 est réputé absent de l'internat et ne sera pas autorisé à y accéder pour la nuit en cours.**

### **Communication :**

Des représentants sont élus en début d'année parmi les étudiants internes. En cas de souci matériel ou physique, il convient d'appeler le CPE de service (voir les numéros au paragraphe sécurité). L'étudiant signale d'éventuelles déficiences à l'intendance (bât A).

### **Animation :**

Des activités sont proposées ponctuellement ou régulièrement aux élèves ou étudiants internes.

### **Santé :**

Tout étudiant à l'infirmerie sur les horaires de service et recevoir les soins courants. En cas de maladie, il peut être fait appel à un médecin à la charge de l'étudiant.

### **Sécurité :**

Les consignes d'évacuation ou de sécurité sont affichées dans le couloir. Les étudiants internes doivent en prendre connaissance. Le CPE de service est joignable sur son téléphone professionnel jusqu'à 22h (06.38.93.70.40).

### **Divers :**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les étudiants. L'administration du lycée décline toute responsabilité en cas de disparition, de perte d'objets ou d'argent.

### **Punitions et sanctions :**

Les comportements ou attitudes irrespectueux, insolents ou dangereux envers les autres seront punis selon les procédures fixées par le règlement intérieur.

Le respect de ces règles doit garantir un vivre ensemble harmonieux et un environnement de qualité : politesse, courtoisie et respect des autres qui constituent des repères essentiels pour une réussite d'études à la hauteur des ambitions de chacun. L'admission à l'internat d'excellence suppose l'adhésion au projet d'internat et le respect de sa charte.

**La proviseure**

**Fait à ....., le .....**  
**Signature de l'étudiant**

# A l'attention des familles des élèves internes

Année scolaire 2026/2027

L'accueil à l'internat est assuré à partir de 8 heures le lundi matin et jusqu'au vendredi 17 h 15.

**Attention, aucun accueil ne sera assuré le dimanche ni le soir au retour des jours fériés.**

## Informations à conserver :

Numéro de téléphone de l'internat : 0638937040 (astreinte assurée de 18h à 22h)

Mail de l'internat : [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com) (absences ponctuelles, autres)

### **Trousseau d'internat**

L'entretien du linge est à la charge des familles. Chaque interne doit **obligatoirement et au minimum** posséder, le linge et les objets de toilette désignés ci-après :

- Protège matelas et protège traversin
- 1 parure de lit en 90 cm (draps, housse de couette, taie d'oreiller et/ou traversin)
- 1 couette ou 1 couverture
- Nécessaire de toilette
- 1 Serviette de bain
- 1 cadenas de sûreté (avec 2 clés ou à code )

**Pour des raisons d'hygiène, le linge doit être changé 1 fois par mois.**

### **Important (extrait du règlement de l'internat)**

La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de vol. Il est vivement recommandé aux élèves de n'amener aucun objet de valeur.

**L'introduction à l'internat, des produits ou objets suivant, la liste n'étant pas exhaustive, est strictement interdite :**

- produits illicites (drogue, boissons alcoolisées...) ;
- objets dangereux (armes, couteaux,...) ;
- appareils électriques ou à gaz (réchaud, cafetière, lampes de chevet...)

Les radios ainsi que les ordinateurs et les téléphones portables, à l'unique condition que leur utilisation n'occasionne aucune gêne, sont autorisés.

**Tout traitement médical devra être accompagné d'une ordonnance, ainsi que d'un PAI le cas échéant. Il faudra également prévoir un pilulier afin de faciliter la prise de médicaments.**



## Mémo INTERNAT

**CONTACT:** [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com)

**N° Internat (17h - 22h00): 06 38 93 70 40**

### **ABSENCES & RETARDS**

Par mail sur [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com) avant **16h** (*Le jour de l'absence ou du retard*)

Après 16h00, merci de contacter le n° de l'internat (appels ou SMS) **et** d'envoyer un mail.

### **ABSENCE d'une nuit à l'année**

En cas d'absences régulières ("*mon enfant ne dormira pas les mercredis*") merci d'envoyer un mail.

### **DEMANDES DE REPAS FROIDS ou 2<sup>ND</sup> Service Exceptionnels**

Par mail sur [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com) avant **12h00**. (*Le jour même*)

L'établissement se donne le droit de refuser en cas d'abus (maximum deux fois par semaine).

### **ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES à l'année**

Fiche « **autorisation à pratiquer une activité sur le temps de l'internat** » à retourner aux CPE.

*La fiche sera distribuée à la rentrée.*

Veillez préciser si votre enfant aura besoin d'un repas froid. Les élèves devront être **de retour à l'internat avant 21h30**.



## Mémo INTERNAT

**CONTACT:** [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com)

**N° Internat (17h - 22h00): 06 38 93 70 40**

### **ABSENCES & RETARDS**

Par mail sur [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com) avant **16h** (*Le jour de l'absence ou du retard*)

Après 16h00, merci de contacter le n° de l'internat (appels ou SMS) **et** d'envoyer un mail.

### **ABSENCE d'une nuit à l'année**

En cas d'absences régulières ("*mon enfant ne dormira pas les mercredis*") merci d'envoyer un mail.

### **DEMANDES DE REPAS FROIDS ou 2<sup>ND</sup> Service Exceptionnels**

Par mail sur [internat.gallieni31@gmail.com](mailto:internat.gallieni31@gmail.com) avant **12h00**. (*Le jour de même*)

L'établissement se donne le droit de refuser en cas d'abus (maximum deux fois par semaine).

### **ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES à l'année**

Fiche « **autorisation à pratiquer une activité sur le temps de l'internat** » à retourner aux CPE.

*La fiche sera distribuée à la rentrée.*

Veillez préciser si votre enfant aura besoin d'un repas froid. Les élèves devront être **de retour à l'internat avant 21h30**.